

et les bourgeons.

4. **La localisation.** Les considérations relatives à la localisation sont à la fois fonctionnelles et esthétiques, et c'est ce qui explique pourquoi l'emplacement constitue un critère d'évaluation. En effet, un arbre qui pousse sur une propriété aura plus de valeur qu'un arbre situé dans un boisé. Un arbre isolé a parfois plus de valeur qu'un arbre faisant partie d'un bosquet. Un arbre planté à proximité d'une maison ou qui constitue le point de mire d'un aménagement paysager a généralement beaucoup de valeur. *Le site d'un arbre, son emplacement et son environnement* déterminent sa valeur globale en ce qui a trait au critère d'emplacement.

Tous ces critères sont évalués objectivement et déterminent la valeur monétaire d'un arbre, d'un arbuste ou d'un conifère, que ce soit aux fins d'assurance ou de preuve devant les tribunaux.

## Liste de vérification

Voici quelques mesures à prendre afin de protéger vos végétaux et de limiter les conséquences en cas de dommages. En prenant ces mesures, vous accroîtrez la valeur de votre investissement et vous limiterez les pertes financières advenant des dommages ou une perte.

- 1 **Planifiez** votre aménagement paysager en fonction de l'esthétique, mais en tenant compte également de sa valeur fonctionnelle.
- 2 **Protégez** votre aménagement paysager et *entretenez-le* afin de maintenir sa valeur.
- 3 **Prenez des photos** de vos arbres et des autres végétaux pendant qu'ils sont sains et vigoureux. Cela permet des comparaisons "avant et après" qui facilitent et accélèrent les demandes d'indemnisation auprès des compagnies d'assurances.
- 4 **Vérifiez vos montants de garantie.** Dans beaucoup de cas, le montant de l'indemnisation, pour un arbre ou un arbuste, se limite à 500 \$ ou 1 000 \$.
- 5 **Tenez un dossier précis** des évaluations de votre aménagement paysager et des évaluations foncières et ce, aux fins de demande d'indemnisation, de poursuites devant les tribunaux, etc.

- 6 **Consultez un arboriculteur, un horticulteur ou un architecte paysagiste** aux différentes étapes de votre aménagement paysager – à la planification, à la plantation, pour l'entretien et lors de dommages (pour éviter toute perte financière inutile).

**Toute reproduction est strictement interdite sans l'approbation de la SIAQ**



Élaboré par l'International Society of Arboriculture (ISA) et traduit par la Société internationale d'arboriculture - Québec inc. (SIAQ), organismes à but non lucratif supportant la recherche et dédiés à la préservation et l'entretien des arbres ornementaux à travers le monde.  
SIAQ : Case Postale 69042, Laval (Québec) H7X 3M2  
Téléphone : (450) 689-9393  
www.siaq.org • info@siaq.org

© 1994 International Society of Arboriculture  
© 1999 SIAQ pour la traduction française



## La valeur des arbres



**C**e dépliant est un guide destiné aux propriétaires de maisons afin de les aider à planifier, évaluer et réduire d'éventuelles pertes financières liées aux arbres et aux autres végétaux d'ornement.

### Quelle est la valeur de vos arbres ?

Chacun le sait, les arbres et autres végétaux d'ornement ont une valeur inestimable. Ils contribuent à embellir l'environnement, ils purifient l'air, ils agissent comme écran acoustique, ils produisent de l'oxygène, ils aident à économiser l'énergie en été et ils servent de brise-vent, en hiver.

Cependant, bien des gens ignorent que les arbres et autres végétaux d'ornement ont une valeur monétaire qui leur est propre et qui peut être déterminée par des évaluateurs compétents.

Si vos arbres ou vos arbustes d'ornement sont endommagés ou détruits, vous pourriez compenser cette perte en présentant une demande d'indemnité auprès de votre compagnie d'assurances.

### Conseils pratiques

Voici quelques conseils qui vous permettront de connaître la valeur monétaire de vos arbres et autres végétaux d'ornement.

### Viser la valeur maximale

Un arboriculteur, un pépiniériste ou un architecte paysagiste pourra vous aider à choisir, à planter et à entretenir vos arbres et autres végétaux d'ornement de façon à en accroître la valeur.

### Méthodes d'évaluation

Des spécialistes en arboriculture et en horticulture ont élaboré un ensemble de lignes directrices sur



l'évaluation des végétaux. Ces lignes directrices ont été adoptées dans l'ensemble de l'industrie et sont reconnues par les compagnies d'assurances et les tribunaux.

### Que faire en cas de dommages ?

Un sinistre se définit comme "... des dommages découlant d'un événement de nature soudaine, imprévue ou inhabituelle." Cette définition englobe des événements tels que les accidents de voiture, les tempêtes, les inondations, la foudre, le vandalisme, et même la pollution de l'air et du sol.

Si vos arbres ou votre aménagement paysager ont subi des dommages, consultez d'abord votre police d'assurance pour connaître le montant et le type de garantie. Communiquez ensuite avec votre assureur afin de faire faire une évaluation par un arboriculteur ou un paysagiste professionnel spécialisé dans l'évaluation des végétaux. Cette évaluation devrait être effectuée le plus rapidement possible après les dommages. L'évaluateur peut voir des détails qui vous auront échappé et vous aider à réparer les dommages en suggérant des correctifs que vous pourrez appliquer vous-même. Il déterminera le montant des dommages, y compris le coût de l'enlèvement des débris, des réparations et du remplacement. Il s'agit là d'un investissement qui vaut grandement le coût de l'évaluation.

### Quatre critères d'évaluation des arbres et autres végétaux d'ornement :

1. *La dimension.* Il arrive parfois que la dimension et l'âge d'un arbre soient tels qu'il ne puisse être remplacé. Les arbres qui sont trop gros pour être remplacés devraient être évalués par un professionnel utilisant la formule d'évaluation appropriée.
2. *L'espèce.* La valeur des arbres varie selon la région, la zone de rusticité, et même les conditions climatiques locales. Si vous ne connaissez pas ces variantes, demandez conseil à une personne compétente. Les arbres robustes qui ont une grande capacité d'adaptation et qui ne présentent aucune caractéristique nuisible sont ceux qui ont le plus de valeur. Ils nécessitent peu d'entretien, ils possèdent des branches solides et bien formées, de même qu'un feuillage agréable.
3. *La condition.* L'évaluateur professionnel tiendra compte également de la condition de l'arbre ou de tout autre végétal. Un arbre ou un arbuste sain et bien entretenu aura manifestement plus de valeur. Afin de déterminer la condition de l'arbre, l'évaluateur devra aussi examiner les racines, les branches

